

# Ordonnance et recommandations de santé publique

15 MARS 2020

---

## Orientations générales :

- Limiter toutes activités non essentielles
- Observer la distanciation sociale (généralement 1 m ou plus si quelqu'un ne respecte pas l'étiquette respiratoire ou semble symptomatique)
- Si de retour de l'étranger procéder à un isolement volontaire pour 14 jours. Si durant cette période, la personne devient symptomatique, consulter immédiatement la ligne téléphonique 1-877-644-4545 pour conduite subséquente.
- Pratiquer l'étiquette respiratoire et l'hygiène des mains après usage de la salle de bain et contacts avec des surfaces qui pourraient être contaminées (poignées de portes, clavier d'ordinateur, téléphone cellulaire, rampes d'escalier/élévateurs publics, barres de soutien et d'appui dans les transports en commun)

## Mesures de contrôle :

- Les transports en commun restent opérationnels. Toutefois :
  - Favoriser le télétravail ;
  - Éviter les heures de pointe ;
  - Garder une distance d'un mètre autour de vous et pratiquer l'étiquette respiratoire et l'hygiène des mains avant et après le transport. ;
  - Éviter tout déplacement non essentiels.
- Les restaurants pourront rester ouverts en autant qu'ils respectent un maximum de 50 % de la capacité de ces lieux.
- Les take-out ou les services à l'auto, de même que les livraisons à domicile de repas demeurent permis avec distanciation.
- Les centres d'alimentation (épiceries, marchés) de même que les pharmacies restent ouverts. Toutefois la consigne de distanciation sociale demeure en vigueur.
- Nous recommandons aux gens d'éviter la fréquentation des centres d'achat si cela n'est pas absolument nécessaire.
- Nous **ORDONNONS la fermeture des lieux publics culturels et de loisirs**, particulièrement ceux fréquentés par les jeunes, dans le contexte du retour de la semaine de relâche et de la fermeture des écoles, CPE et garderies. Il s'agit de :
  - RESTAURATION :
    - Fermeture complète des bars et discothèques, des établissements de restauration de type buffets et des cabanes à sucre ;
  - CULTUREL :
    - Musées, bibliothèques, maisons de la culture, centres communautaires ;
  - LOISIRS :
    - Piscines, spas, saunas, aquaparc ;
    - Lieux récréatifs incluant stations de ski, mégaparc, centre de tremplaine, salons de quille;
    - Cinémas et arcades ;
    - Centre d'entraînement, gym, salles de danse, spinning, zomba ;

Dr Horacio Arruda, m.d.,

Directeur national de santé publique